

Paris, le 13 février 2018

## **Baromètre trimestriel Médiateur des entreprises / Sidetrade « Traitement des factures fournisseurs par les donneurs d'ordre »**

**Les comportements de paiement s'améliorent  
dans certains secteurs d'activité.**

**Tous secteurs confondus, la part des factures « bloquées » et leur durée  
moyenne de blocage restent globalement stables.**

Pierre PELOUZET, Médiateur des entreprises, et Olivier NOVASQUE, président de Sidetrade, annoncent les résultats de la 2<sup>ème</sup> édition du baromètre trimestriel dédié aux factures des PME déclarées « non conformes » par les donneurs d'ordres.

Le taux de factures bloquées et le délai de résolution des anomalies, indicateurs de base du baromètre, restent globalement stables. Cependant, **plusieurs secteurs maintiennent un niveau de performance supérieur à la moyenne française, voire améliorent leurs résultats par rapport à la [première édition du baromètre](#)**, publiée le 13 novembre 2017.

**Le taux de factures bloquées et le délai de résolution restent globalement stables (tous secteurs confondus)**







Le taux de factures bloquées reste stable. En moyenne, sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2017, moins de 14% des factures se sont retrouvées dans une situation de blocage, soit près d'**1 facture sur 7**. Sur les 2,5 millions de factures analysées dans le baromètre, le taux de blocage a très légèrement évolué à la baisse, mais il est encore trop tôt pour en déduire une véritable tendance de fond.

Le délai moyen de résolution des anomalies est en légère baisse. Il s'écoule **en moyenne 49 jours** entre le blocage initial de la facture et la mise en paiement de celle-ci (51 jours dans la 1<sup>ère</sup> édition du baromètre). Ce chiffre ne reflète pas encore une véritable tendance puisque les évolutions sont très variables selon les secteurs.

|                           | Baromètre novembre 2017 | Baromètre février 2018 |
|---------------------------|-------------------------|------------------------|
| Taux de factures bloquées | 1/7                     | 1/7                    |
| Délai moyen de résolution | 51 jours                | 49 jours               |

## Une amélioration des comportements de paiement mesurable dans certains secteurs d'activité

→ Parmi les 15 secteurs INSEE analysés, certains sont en amélioration :

|                           | Industries manufacturières   | Transport et entreposage  | Production et distribution de gaz et d'électricité  |
|---------------------------|--|---|---|
| Taux de factures bloquées | <b>1 facture sur 11</b><br>(1/10 en nov 2017)<br> | 1 facture sur 8<br>(stable par rapport à nov 2017)<br> | Une facture sur 8<br>(stable par rapport à nov 2017)<br> |
| Délai moyen de résolution | <b>39 jours</b><br>(35 jours en nov 2017)<br>     | <b>34 jours</b><br>(47 jours en nov 2017)<br>          | <b>40 jours</b><br>(49 jours en nov 2017)<br>            |

Pour Olivier NOVASQUE, Président de Sidetrade : « Les secteurs de l'Industrie du Transport et du Gaz se révèlent être les plus matures en matière de gestion de litiges. Notons que le secteur du Transport & de l'Entreposage bénéficie probablement des effets positifs de la loi 2006 ayant alors pris le parti de piloter de manière dynamique les délais de paiement. Ce baromètre permet à chaque entreprise de s'évaluer pour envisager de nouvelles clés de performance. Il s'agit d'un levier extraordinaire pour gagner en compétitivité ».

Pour Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises : « Les résultats de la 2<sup>e</sup> édition du baromètre démontrent que la marge de progrès est encore importante pour que les relations commerciales soient plus apaisées. Un tel baromètre est un outil précieux permettant de cartographier les difficultés et d'identifier les secteurs qui montrent le chemin à suivre avec une amélioration mesurable dans leur processus de paiement des factures ».

### Le baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade »

#### L'échantillon

**Plus de 9 000 entreprises françaises donneuses d'ordre représentant 91% des grandes entreprises et structures comprenant de 250 à 5 000 salariés.** Les données analysées dans le baromètre recouvrent un échantillon de **10 milliards d'euros de facturation**, répartis sur **plus de 2,5 millions de factures**.

#### La méthodologie

Les analyses ont été réalisées à partir de données issues de la plateforme d'intelligence artificielle de Sidetrade, enrichies par :

- un algorithme de *Machine Learning* (auto-apprentissage) conçu spécifiquement pour maximiser la représentativité de l'analyse ;
- des éléments issus de l'Open data de l'INSEE, destinés à centrer l'analyse sur les PME et ETI du côté des fournisseurs et sur les grands groupes du côté des clients.

#### La fréquence

Chaque indicateur est mis à jour à partir des données des six derniers mois. Le baromètre « Médiateur des entreprises-Sidetrade » est actualisé tous les trimestres.

#### Périodes de référence

Baromètre novembre 2017 : de janvier à juin 2017

Baromètre février 2018 : de juillet à décembre 2017

## **A propos de Sidetrade**

Sidetrade (Euronext Growth : ALBFR.PA) démocratise l'usage de l'intelligence artificielle dans le quotidien des entreprises, tout en leur assurant un avantage compétitif. Plus de 1 500 entreprises de toutes tailles, tous secteurs, dans 80 pays ont adopté l'intelligence artificielle de Sidetrade pour une croissance durable.

En s'appuyant sur les millions de données BtoB présentes dans son *Cloud* et sur une solide avance en *Data Science*, Sidetrade permet déjà aux directions marketing, commerciales et financières de bénéficier de la puissance de ses algorithmes prédictifs pour développer les ventes et accélérer la génération de cash. Sidetrade offre un nouveau modèle de collaboration permettant d'évaluer, de prédire et d'améliorer la performance client. Plus d'information sur **[www.sidetrade.com](http://www.sidetrade.com)**

## **A propos du Médiateur des entreprises**

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients-fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau, constitué de 60 médiateurs, est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site **[www.mediateur-des-entreprises.fr](http://www.mediateur-des-entreprises.fr)**

## **Contacts presse :**

### **Médiateur des entreprises**

Steve Le Mentec

Communication et presse

Tél. 01 53 17 87 83

[steve.le-mentec@finances.gouv.fr](mailto:steve.le-mentec@finances.gouv.fr)

[www.mediateur-des-entreprises.fr](http://www.mediateur-des-entreprises.fr)

### **Sidetrade**

Christelle Dhrif

Directrice Marketing & Communication

Tél. 01 46 84 14 49

[cdhrif@sidetrade.com](mailto:cdhrif@sidetrade.com)

[www.sidetrade.com](http://www.sidetrade.com)